

Posté par: formations-concours

Publiée le : 28/8/2008 10:32:08

Missions : Les conservateurs territoriaux de bibliothèques constituent un cadre d'emplois de catégorie A. Ils constituent, organisent, enrichissent, évaluent et exploitent les collections de toute nature des bibliothèques. Ils sont responsables de ce patrimoine et du développement de la lecture publique.

Ils organisent l'accès du public aux collections et la diffusion des documents à des fins de recherche, d'information ou de culture. Les catalogues de collections sont établis sous leur responsabilité.

Ils peuvent participer à la formation de professionnels et du public dans le domaine des bibliothèques, de la documentation et de l'information scientifique et technique.

Ils exercent leurs fonctions dans les bibliothèques municipales classées et les bibliothèques centrales de prêt. Ils peuvent également exercer leurs fonctions dans les bibliothèques contralières ou services en dépendant.

Un arrêté conjoint du ministre chargé des collectivités territoriales et du ministre chargé de la culture fixe sur proposition de l'autorité territoriale la liste des bibliothèques mentionnées à l'alinéa précédent qui peuvent avoir plusieurs conservateurs, compte tenu de leur importance particulière au regard des critères mentionnés audit alinéa. La liste indique le nombre d'emplois de conservateur territorial de bibliothèques pouvant être créées.

Les conservateurs territoriaux de bibliothèques ont vocation à occuper les emplois de direction. À

Conditions générales de participation au concours

- Être de nationalité française ou ressortissant communautaire ;
- jouir de ses droits civiques ;
- se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction. **Les conditions de participation au concours de conservateur territorial de bibliothèque** **Concours externe**
- Être titulaire d'un diplôme national sanctionnant un second cycle d'études supérieures ou d'un diplôme de même niveau.

Concours externe ouvert aux candidats de l'école nationale des chartes

- avoir satisfait aux obligations de scolarité de la troisième année de cette école

Concours interne sur épreuves

- Justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins sept ans de services publics effectifs. **Les épreuves au concours de conservateur territorial de bibliothèque** **Concours externe**

Ã‰preuves Ã©crites dÃ©sormais admisibles

- Une composition sur un sujet dÃ©ordre gÃ©nÃ©ral relatif Ã la vie intellectuelle (durÃ©e 5 heures - Coefficient 2)
- Une note de synthÃ©se Ã©tablie Ã partir dÃ©un dossier comportant des documents spÃ©cialisÃ©s portant sur un sujet choisi lors de l'inscription (Lettres et arts, Sciences Humaines et sociales, Sciences juridique, Ã©conomique et politique, Sciences exactes, Sciences de la nature et de la vie (durÃ©e 4 heures - Coefficient 2)
- Traduction dÃ©un texte en langue ancienne ou de langue vivante Ã©trangÃ¨re (durÃ©e 30 minutes - Coefficient 1)

Ã‰preuves orales dÃ©sormais admises

- Une conversation avec le jury Ã partir dÃ©un texte ou une citation tirÃ©e au sort (durÃ©e 30 minutes - Coefficient 1)
- Une Ã‰preuve de langue vivante Ã©trangÃ¨re ou un rÃ©sumÃ© et commentaire dÃ©un texte scientifique ou administratif (durÃ©e 30 minutes - Coefficient 1) **Pour les candidats, Ã©crites Chartistes**
- Un entretien avec le jury Ã partir dÃ©un dossier comportant les titres et diplÃmes dÃ©tenus, un rapport des travaux du candidat et le relevÃ© de notes du candidat (durÃ©e 30 minutes - Coefficient 1)
- Une conversation avec le jury sur les connaissances techniques et professionnelles (durÃ©e 30 minutes - Coefficient 2) **Concours interne**
- Une Ã‰preuve dÃ©sormais admise
- Une composition sur un sujet dÃ©ordre gÃ©nÃ©ral (durÃ©e 4 heures - Coefficient 2)
- Une note de synthÃ©se Ã partir dÃ©un dossier comportant des documents spÃ©cialisÃ©s en langue franÃ§aise sur le domaine des bibliothÃques et de la documentation (durÃ©e 4 heures - Coefficient 3)

Ã‰preuves orales dÃ©sormais admises

- Un entretien avec le jury Ã partir dÃ©un texte court ou dÃ©une citation (durÃ©e 30 minutes - Coefficient 3)
- Une Ã‰preuve de langue vivante Ã©trangÃ¨re (durÃ©e 30 minutes - Coefficient 2) **Le dÃ©roulement de la carriÃ¨re de conservateur territorial de bibliothÃque** Les candidats inscrits sur la liste dÃ©sormais admise Ã l'un des concours sont nommÃ©s Ã©crites du Centre national de la fonction publique territoriale pour la pÃ©riode de leur formation initiale dÃ©application de dix-huit mois.
- Ã‰ leur titularisation, les Ã©crites sont nommÃ©s conservateur de 2e classe et peuvent accÃ©der par anciennetÃ© au grade de conservateur de 1re classe puis de conservateur en chef.